

Compte Rendu du Conseil Municipal du lundi 15 juin 2020

Conformément à l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales

Présents : Cécile GENOVESIO, Jean-Damien MARMUSE, Marie-Claire MOURLEAU, David BERAUX, Séverine BOUROUMEAU, Christèle BOE, Julien COYART, Vincent de NADAÏ, José GOUVEIA, Fabienne GRAU, Marie-Rose MIRABEL, Sylvie POMIER

Excusés : Dominique BONNEU (pouvoir donné à Marie-Claire MOURLEAU), Laurent NORMANDIN-VARENNE (pouvoir donné à Cécile GENOVESIO), Alain MALGOUYRES,

1. Intervention des représentantes de la MAM

Johanna et Séverine, les nounous de la MAM, expliquent qu'elles ont dû fermer du 16 mars au 8 mai 2020. Il ne s'agit pas d'une décision de leur part mais une obligation parue dans un décret. La MAM a réouvert ses portes le 11 mai, seul Séverine a pu reprendre le travail car seulement 2 enfants sur 8 sont revenus. Johanna a repris le travail le 2 juin. Durant cette période, le salaire a été diminué, elles ont été payées à 80% (chômage partiel) et les indemnités d'entretien n'ont pas été perçus (aide pour l'eau, l'électricité, loyer... versées par les parents). Elles demandent donc une aide correspondant à un mois de loyer, soit 411€.

Madame le Maire informe l'assemblée que la commune ne peut pas faire cadeau d'un loyer, mais elle peut échelonner le loyer ou verser une subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'échelonner le loyer et vote contre la demande de subvention.

2. Désignation représentant Chenil

Il convient de désigner deux délégués titulaires de la commune auprès du Chenil Départemental. Il est l'autorité organisatrice du service public de transport des animaux errants vers la fourrière et de garde de ces animaux. Le Conseil Municipal décide de désigner Mesdames Christèle BOE et Marie-Claire MOURLEAU comme représentantes.

3. Désignation représentant TE47

Madame le Maire rappelle aux Membres de l'Assemblée que la commune est adhérente au Syndicat Départemental Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne (ancien Sdee 47), qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département. Il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants. Le Conseil Municipal décide de désigner Messieurs Julien COYART et Vincent De NADAÏ comme délégués titulaire. Et Madame Séverine BOUROUMEAU et Monsieur David BERAUX comme suppléants

4. Désignation représentant du SITE

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant de la commune auprès du SITE (Syndicat Intercommunal Des Transports d'Élèves). Le Conseil Municipal désigne comme délégués titulaires Mesdames Séverine BOUROUMEAU et Cécile GENOVESIO. Et comme délégué suppléant Madame Christèle BOE

5. Commissions municipales

Le conseil municipal, décide à l'unanimité d'adopter la liste des commissions municipales suivantes :

- Travaux
- Urbanisme
- Finance
- Liste électorale
- Ecole
- Événementiel - Bulletin communal

et de désigner deux correspondants ENEDIS et un correspondant Défense.

Après appel à candidatures, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

- Commission Travaux
 - o Julien COYART
 - o José GOUVEIA
 - o Fabienne GRAU
 - o Jean-Damien MARMUSE
 - o Laurent NORMANDIN-VARENNE
 - o Sylvie POMIER

- Commission Urbanisme :
 - o David BERAUX
 - o Séverine BOUROUMEAU
 - o Julien COYART
 - o Fabienne GRAU
 - o Alain MALGOUYRES
 - o Jean-Damien MARMUSE

- Commission Finance :
 - o David BERAUX
 - o Séverine BOUROUMEAU
 - o Julien COYART
 - o Marie-Rose MIRABEL
 - o Marie-Claire MOURLEAU
 - o Vincent De NADAÏ

- Commission liste électorale
 - o Marie-Rose MIRABEL

- Commission Ecole :
 - o David BERAUX
 - o Christèle BOE
 - o Dominique BONNEU
 - o Séverine BOUROUMEAU
 - o José GOUVEIA
 - o Marie-Claire MOURLEAU

- Commission Bulletin communal, Suivi évènementiel :
 - o David BERAUX
 - o Christèle BOE
 - o Dominique BONNEU
 - o Séverine BOUROUMEAU
 - o Julien COYART
 - o Vincent De NADAÏ

- Correspondant ENEDIS :
 - o David BERAUX
 - o José GOUVEIA

- Correspondant Défense :
 - o Jean-Damien MARMUSE

6. Commission CCDI

Cette commission est composée de 12 membres choisis par la préfecture dans une liste de 24 candidats proposés par la municipalité. Tous les conseillers municipaux sont donc inscrits d'office. Jean-Damien Marmuse s'occupe de contacter d'autres habitants de la commune et hors commune pour compléter la liste.

7. Commission appel d'offre

Il est procédé, selon les modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires. Après avoir décidé, à l'unanimité, de renoncer au scrutin secret, le conseil municipal déclare élus :

- Les membres titulaires
 - Julien COYART
 - Jean-Damien MARMUSE
 - Laurent NORMANDIN-VARENNE

- Les membres suppléants
 - José GOUVEIA
 - Fabienne GRAU
 - Sylvie POMIER

8. Droit à la Formation

Madame le Maire informe l'assemblée que le Droit Individuel à la Formation est ouvert à tous les élus locaux, depuis 2017. Le DIF vise le financement de toutes les formations nécessaires à l'exercice du mandat d'un élu, voire les formations nécessaires à leur réinsertion professionnelle à l'issue de ce mandat. Le DIF élu ne se substitue pas aux formations par la collectivité et relève d'une démarche personnelle de l'élu.

9. Lot N°1 du lotissement l'Autheronne

La vente du lot N°1 du lotissement l'Autheronne a été arrêtée par l'ancien Conseil Municipal. Celui-ci composé d'une partie inondable et d'une partie constructible. Le Conseil Municipal décide de ne pas remettre en vente ce terrain tant que ce risque persiste

10. Renouvellement contrat secrétaire

Madame le Maire explique que le contrat de la secrétaire est arrivé à échéance le 31 mai. Depuis le 1^{er} juin, elle est en mission d'intérim avec le CDG. Afin de régulariser sa situation, il convient de prendre une délibération pour pouvoir faire un recrutement (publication de poste) et une autre délibération autorisant à recruter un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Madame le Maire de publier le poste, de recruter un agent contractuel et de prendre une délibération pour pouvoir recruter des agents contractuels de remplacement.

11. Remboursement visite médicale

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'un agent a été examiné par le médecin pour juger de son aptitude à la conduite. Il a dû payer les frais de la visite médicale, le montant s'élève à 36€. Elle demande donc l'autorisation afin de rembourser à l'agent les frais de cette visite médicale.

Le Conseil Municipal accepte le remboursement des frais engagés par l'agent.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Autorisation rando St Ursisse**, le Conseil Municipal décide d'autoriser le passage d'une randonnée en quad et moto sur les chemins de la commune le 6 septembre
- **Modification ouverture Mairie**, les nouveaux horaires d'ouverture au public sont les suivants : lundi, mercredi et vendredi de 13h30 à 17h30 et le mercredi et vendredi de 9h à 12h. Uniquement sur rendez-vous le samedi.
- **Distribution de masques**, la mairie s'est équipée de 300 masques, au vu du contexte actuel, la municipalité n'a pas trouvé opportun de faire une distribution auprès de l'ensemble des habitants.
- **Pot de départ JPP**, un pot de départ pour l'ancien Maire, Monsieur Jean-Paul PRADINES, sera organisé avec tous les habitants de la commune certainement au mois de septembre (en fonction des consignes sanitaires).
- **Recensement de la population 2021**, pour réaliser le prochain recensement (du 21 janvier au 20 février 2021), il est décidé de prendre un personnel tiers.
- **Budget école et transport**, pour l'année 2019, les budgets pour l'école étaient les suivants :
 - 1 000 € par classe pour les fournitures
 - 1 700€ de forfait transport

Le budget fournitures de 1 000€ par classe est maintenu pour 2020. Concernant le budget transport, une réflexion est en cours pour l'allocation du budget

- **Date du prochain conseil municipal** : le lundi 06 juillet 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close.